



## Proposition commerciale pour achat d'un vehicule neuf

Par **jack85**, le **19/05/2009** à **09:38**

Bonjour, rnen janvier 2009 un vendeur m'a fait une proposition commerciale pour l'achat d'un vehicule neuf .malheureusement,je n'avais pas trouvé acquéreur pour mon vehicule.le 28 avril dernier,une personne était interrèssé par ma voiture alors je suis retourné voir le vendeur qui m'a fait une nouvelle proposition commerciale valable du 28 avril au 15 mai 2009.Le 06 mai ,la personne interrèssée par ma voiture est venue me l'acheté alors j'ai apellé le vendeur pour lui dire que j'allais commander la voiture neuve.Malheureusement,suite a l'hospitalisation de ce dernier,le dossier à été remit en main du directeur de la concession que j'ai contacté à son tour.A ma grande stupéfaction,celui-ci m'informe que le vendeur a fait une erreur en me faisant la proposition commerciale alors il fallait que je rajoute 1200€ a l'offre du vendeur.Pris de court,et avec 2 enfants en me retrouvant sans voiture je n'ai donc pas eu d'autres solutions que de signer le bon de commande apres avoir fais diminuer cette note de 600€.Avant de signer,j'ai quand meme dis au directeur que j'étais peut-etre en droit d'engager des poursuites par rapport a cette augmentation soudaine mais il était pres a me refuser la vente.Ne pouvant me passer de véhicule,j'ai quand meme accepté de signer avec les 600€ de plus qui n'étaient pas prévu dans mon budget.rn J'aimerais donc savoir s'il avait vraiment le droit de modifier le prix de la proposition commerciale et quel sont mais droit maintenant